

Rencontres auteurs/éditeurs - règlement Auteur 2025

Les Imaginales, festival des mondes imaginaires, sont organisées depuis 2002 par la Ville d'Épinal. Elles rassemblent chaque année les principaux auteurs de fantasy, d'anticipation, de science-fiction, de fantastique, de bande dessinée et de romans historiques français et étrangers.

Depuis 2009, le festival organise sur inscription, un temps de rencontre entre des professionnels de l'édition et des auteurs aspirant à la publication. Ce rendez-vous se tiendra cette année le vendredi 23 mai 2025 de 16h00 à 18h00

Article 1 - Objectifs littéraires

Au cours d'un entretien privé, éditeurs et directeurs de collection dispensent des conseils personnalisés sur les manuscrits inédits d'écrivains n'ayant jamais été publiés. L'objectif est de permettre à des professionnels de l'édition de découvrir de nouveaux auteurs et à ces derniers d'obtenir un regard professionnel sur leur travail.

Article 2 – Modalités de participation

Tout auteur majeur et non publié par une maison d'édition, ou auto-édité, peut participer gratuitement aux entretiens auteurs/éditeurs.

Pour postuler, les candidats doivent remplir le formulaire de pré-inscription disponible ici avant le **13 février.**

- Pour les détenteurs d'une adresse g-mail : https://forms.gle/2Bxg8j5crNiTujZ3A
- Si vous ne possédez pas d'adresse g-mail : http://bit.ly/4aMtGKc

Il sera demandé au candidat de joindre à leur inscription les pièces suivantes :

 Les premières pages du manuscrit. (20 000 signes espaces comprises) (en police 12, Times New Roman, double interligne, marges de 2.5 cm et texte justifié



- Un résumé concis et informatif de l'histoire, mettant en avant les principaux éléments de l'intrigue, les personnages clés et l'arc narratif général. (1200 signes espace comprises maximum)
- Un synopsis détaillé du livre, fournissant une vue d'ensemble de l'intrigue du début à la fin. Cela peut aider les éditeurs à comprendre l'ensemble de votre histoire. (5000 signes espaces comprises)

Attention, toute pièce excédant ces limites ne seront pas enregistrées.

Pour les détenteurs d'une adresse gmail, ces pièces seront à déposer dans le formulaire de préinscription.

Dans le cas où les candidats ne disposent pas d'une adresse gmail leur permettant de déposer sur la plateforme consacrée les pièces demandées, celles-ci seront à transmettre à l'adresse suivante : fanny.brocca@epinal.fr.

A ce titre et pour faciliter le traitement, les candidats sont invités à procéder autant que possible par **envois groupés** de l'ensemble des pièces requises.

Aucune modification ne pourra être apportée au dossier après envoi.



2-1 Sélection des candidats :

Les manuscrits présentés doivent appartenir aux divers genres de l'imaginaire : prioritairement la *fantasy*, mais également le fantastique ou la science-fiction.

Dans l'intérêt des auteurs et des éditeurs, chaque candidat est invité à présenter un manuscrit **inédit et achevé** durant la rencontre.

Les Imaginales s'inscrivant pleinement dans la chaîne du livre, l'inscription est réservée aux écrivains auto-édités ou n'ayant jamais été publiés par une maison d'édition

Les participants sont retenus en fonction du nombre de places disponibles. (30 places maximum).

Par respect pour les éditeurs présents, les manuscrits doivent avoir fait l'objet de corrections. Les candidatures présentant de nombreuses fautes d'orthographe sont susceptibles d'être écartées.

Sous réserve du respect des critères préalablement mentionnés, les candidatures seront donc retenues en fonction de l'**ordre de réception** de leur candidature **complète.** Les demandes étant , chaque année, très nombreuses, les candidats sont invités à transmettre sans tarder leur dossier aux normes mentionnées.

Dans un souci d'équité, les postulants ayant déjà participé aux rencontres auteurs/ éditeurs au cours des trois dernières années ne seront pas prioritaires.

Aucune réservation ne sera effectuée avant réception <u>complète</u> du dossier et ce avant <u>le 13 février.</u> L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions plus tôt en cas d'afflux de candidatures.

2-3 Le comité d'organisation des rencontres auteurs / éditeurs

Les rencontres auteurs/éditeurs sont organisées par le Festival des *Imaginales*.

Le comité d'organisation est composé de Maëlle DESARD, autrice, Céline Huchard, modératrice et Fondatrice du Prix littéraire de l'Imaginaire Booksphere (PLIB) et Fanny Brocca, administratrice du festival.

2-4 Le déroulement :

La réponse, positive ou négative, sera apportée au candidat au plus le 3 mars 2025.



Après confirmation de son inscription et à partir du 15 mars, une liste d'une quinzaine d'éditeurs et de directeurs de collection sera adressée au participant qui pourra en présélectionner six dans <u>l'ordre de ses préférences</u>. En fonction des demandes des éditeurs, de leurs disponibilités et de la typologie des textes, le comité d'organisation en retiendra au moins 3. La liste des vœux devra être retournée dans un délai de 2 semaines après envoi. Passé ce délai, l'organisation se réserve le droit de sélectionner un autre candidat.

Le comité d'organisation mettra en place les rendez-vous en fonction des demandes et des disponibilités des professionnels de l'édition. Il se réserve le droit, en discussion avec le candidat, de réorienter ce dernier si ces demandes ne sont pas en adéquation avec les lignes éditoriales ou les demandes des éditeurs participants.

Les candidatures des participants seront rendues accessibles aux éditeurs présents environ deux semaines avant les entretiens auteurs/éditeurs. Ces derniers sont libres d'en prendre connaissance ou non préalablement à l'entretien. L'accès aux manuscrits sera réservé aux seuls éditeurs présents et membres du comité organisateur.

Le vendredi 23 mai, chaque candidat disposera d'environ 8 minutes par éditeur. Les organisateurs lui signifieront le début et la fin de son entretien.

Pour la bonne organisation des rencontres, en cas de retard ou de manquement d'un entretien par le candidat, celui-ci ne saurait être prolongé ou reporté.

Tout participant refusant d'achever l'entretien après le temps imparti ou d'écouter les consignes transmises par le comité organisateur sera susceptible d'être exclu immédiatement des rencontres.

Le dossier des candidats sera transmis préalablement aux éditeurs par voie numérique. Si le candidat souhaite transmettre des documents au format papier durant la rencontre, il devra le faire par ses propres moyens.

2-5 Calendrier:

Du 6 au 13 février, les candidats devront envoyer le dossier complet selon la procédure décrite dans l'article 2

La réponse, positive ou négative, sera adressée aux candidats au plus tard le 3 mars.



La liste des éditeurs sera ensuite transmise aux candidats sélectionnés par mail et à partir du **15 mars** et devra être retournée par ces derniers avec leurs six souhaits dans un délai de 2 semaines après envoi par mail. Passé ce délai, la place réservée au candidat pourra être attribuée à un autre postulant.

Les rencontres auteurs/éditeurs se tiendront le vendredi 23 mai de 16h00 à 18h00.

Le lieu sera communiqué exclusivement aux candidats sélectionnés mais sera à proximité directe du festival. Les rencontres se feront en privé et seul l'ensemble des organisateurs, des journalistes accrédités et des participants pourra y avoir accès. Aucun accompagnant ne sera accepté.

Article 3 – Communication

Dans le cas d'une publication qui ferait suite à une participation aux rencontres auteurs/éditeurs, il est préalablement convenu avec les candidats sélectionnés que ces derniers cèdent au festival le droit de communiquer librement autour du livre dans le cadre de la promotion mutuelle de l'auteur, de l'éditeur et du festival sur leurs réseaux sociaux ou supports de communication.

Article 4 - Règles déontologiques

Les Imaginales n'étant pas éditeurs, l'organisation s'engage à ne pas effectuer de sélection sur des critères de qualité du texte qu'il ne leur appartient pas de déterminer. Le comité d'Organisation ne pourra donc fournir aux candidats aucune analyse, jugement ou conseil sur la qualité de son texte.

Les candidats participants sont donc sélectionnés en fonction du respect des critères définis dans l'article 2-1 et de la rapidité de l'envoi du dossier dûment complété.

Les éditeurs s'engagent à respecter la confidentialité des textes qui leur sont soumis et à n'utiliser sous aucun prétexte les manuscrits présentés aux entretiens auteurs / éditeurs sans accord explicite et préalable de son propriétaire.

Chaque participant, auteur et éditeur, s'engage à respecter scrupuleusement les règles énoncées dans le présent règlement ainsi que la Charte générales des Valeurs du Festival disponible sur le site internet de l'événement.

Le festival des Imaginales ne tolèrera aucun comportement inapproprié, verbal ou non verbal (y compris par des moyens numériques) non désiré qui aurait pour effet de créer un environnement intimidant, dégradant ou insécurisant pour une personne.



Article 5 : Acceptation du règlement

Toute participation aux rencontres auteurs/éditeurs des Imaginales vaut acceptation pleine et entière de ce règlement.

